

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 30 septembre 2025

N°DC-2025-49

Conseillers en exercice : 19	Présents : 17	Votants : 19
------------------------------	---------------	--------------

Objet : Convention de partenariat à passer avec GMVA dans le cadre du programme culturel Déclic 2025-2026 et Expression Livre

L'an deux mille vingt-cinq, le mardi trente septembre à dix-neuf heures, le Conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la salle du conseil municipal, 12 avenue de la Princesse, sous la présidence de Monsieur Freddy JAHIER, Maire. Les convocations individuelles et l'ordre du jour ont été transmis par voie dématérialisée aux conseillers municipaux et ont été affichés à la porte de la mairie le vendredi 26 septembre deux mille vingt-cinq.

PRESENTS : M. Freddy JAHIER, M. Jean-Pierre LE GAL, Mme Laurence MORVAN, M. Gilles DRÉANO, M. Daniel DURAND, M. Christian BARBIER, Mme Sylvaine LE GALLO, Mme Marie-Laure GAIN, M. Franck JOSSO, M. Thierry QUERO, Mme Nathalie DUMONT, Mme Isabelle TAINGUY, Mme Carole MIANNAY, Mme Sandrine OLLIC, Mme Christine DUBIEZ DA ROCHA, M. Sébastien BOURDAIS, M. Fabien LORIC

ABSENTS EXCUSES :

POUVOIRS : M. Sébastien CHENAIS donne pouvoir à M. Sébastien BOURDAIS et Mme Marie-Bernard BROUDIC donne pouvoir à M. Christian BARBIER

Secrétaire de séance : Mme Marie-Laure GAIN

Golfe du Morbihan Vannes Agglomération, dans le cadre de son programme culturel Déclic 2025-2026, organise des actions culturelles gratuites tout au long de l'année en partenariat avec les médiathèques du territoire. Celles-ci acceptent ou non les propositions.

La présente convention vient fixer les modalités du partenariat entre GMVA et la commune de Colpo concernant l'organisation, sur la matinée du 08 novembre 2025 :

- ✓ D'un atelier « d'éveil musical 0-3 ans », sous la forme de deux séances à 10h00 et 11h00, d'une durée de 45 minutes, à la médiathèque de Colpo.

L'organisation de cet atelier n'engendre pas de surcoût pour la commune. Seule la présence de la bibliothécaire de la commune est requise.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **AUTORISE** la signature de la convention de partenariat Actions culturelles Déclic entre la commune de Colpo et GMVA.
- **FIXE** les modalités du partenariat entre GMVA et la commune de Colpo pour l'organisation d'un atelier d'éveil musical de 0-3 ans le 08 novembre 2025 comme susmentionnés.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention à intervenir et toutes les pièces relatives à la présente délibération.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Pour extrait certifié conforme

Le Maire de Colpo

Freddy JAHIER



MAIRIE DE COLPO
56 (Morbihan)